

Bulletin d'inscription :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél. fixe : _____

Mobile : _____

Nombre de mètres : _____

Il vous sera demandé de signer une attestation selon laquelle vous n'avez pas participé en 2015 à plus d'une foire à tout, conformément à la réglementation en vigueur.

La Place Saint-Paul sera fermée à tout véhicule (circulation, stationnement) de 9 heures à 18 heures.

Liste des pièces à fournir avec votre bulletin :

- Photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso).
- Chèque au nom de l'association Village Saint Paul.

Le règlement de la foire peut être imprimé sur le site de l'association

(<http://www.villagesaintpaul.net>), mais vous pouvez aussi le recevoir par courrier en joignant à votre inscription une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les emplacements seront réservés par ordre d'arrivée des inscriptions.



ÇA SE PASSE AUSSI AU QUARTIER ST PAUL :

Vendredi 12 juin 2015, à 20 heures 30 :

au Pôle de Vie de Quartier

5 rue Jean Racine.14000 Caen

Conférence sur l'histoire du quartier Saint-Paul

Entrée libre.

Samedi 13 juin 2015 :

Visite de la Glacière, rue d'Authie

(adhérents uniquement)

Réservation obligatoire : 02.31.73.14.55

Visite historique du quartier St Paul.

(Tarif : 2 € ; gratuit pour les adhérents).

Réservation obligatoire : 09.51.72.49.69

Samedi 13 et dimanche 14 juin 2015,

à la maison de quartier, rue de Secqueville :

Exposition-vente « Arts plastiques »

Exposition sur l'histoire du quartier Saint-Paul

Samedi 3 octobre

L'association Village St Paul organise une nouvelle **journée du développement durable** « Caen-la-Terre », place St Paul.

Entrée libre.

Association Village Saint-Paul.

30 rue du Clos des Roses.14000 Caen.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



L'association

Village Saint-Paul

organise sa 11^{ème} « Foire à tout »

le dimanche 14 juin 2015

Place St Paul à Caen

de 9 h 00 à 18 h 00

(particuliers uniquement)

Buvette - Frites - Sandwichs

3 euros le mètre

Renseignements et inscriptions :

Jean-François BONINI 5 rue d'Ardennes 14000 CAEN Tél. : 02.31.73.77.13	Malo BIENVENÛE 14 rue d'Ardennes 14000 CAEN Tél. : 09.54.49.87.85
--	---

www.villagesaintpaul.net

Association Village Saint-Paul.

30 rue du Clos des Roses.14000 Caen.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

FOIRE A TOUT 2015 - REGLEMENT

Article 1er :

La Foire au grenier sera déclarée ouverte à 9 heures et se terminera à 18 heures.

Les exposants sont accueillis à partir de 8 heures.

Article 2 :

Pendant la durée de l'installation, étant donné la proximité des habitations, il faudra couper le moteur des voitures pour éviter les nuisances sonores. De plus, toute sonorisation individuelle est interdite.

Tout véhicule devra être impérativement dégagé pour 9 h de la Place Saint Paul.

Article 3 :

Les participants ne peuvent en aucun cas concéder leur emplacement et doivent exposer au numéro qui leur aura été attribué et communiqué à leur arrivée par les organisateurs. Les emplacements ont été réservés par ordre d'arrivée des bulletins de réservation accompagnés des règlements.

Aucun versement du droit de réservation ne sera remboursé.

Article 4 :

Aucune des marchandises exposées et mises en vente ne devra dépasser la ligne délimitant l'emplacement. L'association n'est en aucun cas responsable des marchandises exposées. Seule la responsabilité du vendeur est engagée. De plus l'association se réserve le droit de refuser les exposants qui ne vendraient pas d'objets d'occasion. **La vente de produits alimentaires est interdite, sauf le stand buvette.**

Article 5 :

Les emplacements devront être laissés propres par les exposants.

Article 6 :

Conformément à l'article L310-2 du code du commerce, chaque participant doit attester sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au débailage par année civile.

Bonne journée à tous !

Association Village Saint-Paul.

www.villagesaintpaul.net

